



# Bruges

Le 08/10/2025  
**DEC-2025-115**  
PTO/Centre juridique/EF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20251008-DEC-2025-115-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025

Publication : 16/10/2025

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°2025-PERM-90 en date du 13/05/2025 reçu en Préfecture de la Gironde le 21/05/2025 portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la Ville, à la vie associative et aux finances,

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a souhaité organiser un concert réunissant les élèves violoncellistes de l'école de musique de Bruges et les élèves violoncellistes de l'Association « Tempo di Cello », ensemble désigné sous le nom « Les Piques du Rivet », le 28 février 2026 au sein de l'Espace culturel Treulon sis avenue de Verdun à Bruges (33520),

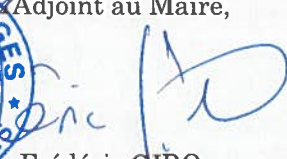
**CONSIDÉRANT** le **contrat de cession de spectacle** pour le concert « Ensemble de Violoncelles les Piques du Rivet » proposé par L'Association Tempo di Cello dont le siège social est situé 22 rue Honoré Picon 33100 Bordeaux, représentée par Estelle Hébert en qualité de Présidente,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** le contrat de cession de spectacle pour un concert « Ensemble de Violoncelles les Piques du Rivet » avec **L'Association Tempo di Cello** (SIRET 509 082 566 00019) le 28 février 2026 au sein de l'Espace culturel Treulon,
- **De payer** à l'Association Tempo di Cello, à réception d'une facture, la somme de **300€ TTC (non-assujetti à TVA)** au titre de la cession du spectacle.
- **De prendre en charge** les taxes, impôts et droits d'auteurs afférents au spectacle (SACEM)

La dépense est inscrite au budget.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
  
Frédéric GIRO

